



**myenergy**  
Luxembourg

# Subvention

## des bornes de charge



### Primes

#### Bâtiment unifamilial (1-3 emplacements)

Type de borne	Limite
Borne de charge simple*	50 % des coûts HTVA (matériel + installation) Jusqu'à 750 €
Borne intelligente**	50 % des coûts HTVA (matériel + installation) Jusqu'à 1.200 €

#### Bâtiment plurifamilial (au moins 4 emplacements)

Type de borne	Limite
Borne intelligente**	50 % des coûts HTVA (matériel + installation) Jusqu'à 1.200 €
Borne intégrée dans un système collectif de gestion intelligente de charge***	50 % des coûts HTVA (matériel + installation) Jusqu'à 1.650 €

### Conditions d'éligibilité

- Uniquement pour personnes physiques
- Borne de charge neuve
- Achat entre le 1 juillet 2020 et le 30 juin 2023
- Puissance de charge maximale limitée à 11 kW et installée par un électricien agréé
- Emplacement sur le territoire luxembourgeois
- Un seul emplacement par logement ou local professionnel. Sans logement ou local professionnel au sein du même bâtiment, un seul emplacement par personne
- L'aide financière n'est pas due pour les bornes destinées à l'exploitation commerciale ou à la revente.

\* Conforme aux prescriptions de raccordement (TAB)

\*\* Conforme aux prescriptions de raccordement (TAB) + OCPP (Open Charge Point Protocol)

\*\*\* Conforme aux prescriptions de raccordement (TAB) + système collectif intelligent gérant l'ensemble des bornes de charge du bâtiment

## Recommandations techniques

### Branchement sur un compteur privé

- Circuit distinct en version triphasée, 5 fils, du TGBT au point de charge, conformément au courant maximal approuvé par le GRD (p. ex. NHXMH-J5x6mm<sup>2</sup>)
- Protection distincte comprenant une protection RCD de type B ou de type A/EV dans le TGBT si la station de charge n'est pas équipée d'une protection qui détecte également les courants de défaut continus
- Câblage requis pour la communication avec les compteurs intelligents d'une puissance de charge à partir de 7 kW (p. ex. HSLCH-JZ 3x1.5mm<sup>2</sup>)
- En cas d'utilisation en extérieur, la classe de protection prévue doit être au minimum IP44.

### Recommandations supplémentaires pour une borne dans un bâtiment plurifamilial :

- Établissement d'une connexion de données (généralement via Ethernet) pour les stations de charge individuelles pour la gestion de la charge, avec le protocole Open Charge Point Protocol (OCPP) à partir de la version 1.6. car la gestion de la charge / le « Smart Charging » sont définis à partir de cette version
- Les câbles doivent être acheminés via la zone générale du bâtiment, en tenant compte des ouvertures des murs ou des cloisonnements pare-feu à franchir
- Prise en compte de la lutte contre l'incendie (RIA, installation de sprinklers, etc.) ; pour les garages de plus de 20 places de parking, les stations de charge doivent être intégrées dans le système de protection incendie et désactivées en cas de déclenchement.

### Branchement sur un compteur dédié à l'électromobilité

(recommandations supplémentaires à celles mentionnées ci-dessus !)

- Branchement du nouveau compteur pour l'infrastructure de charge du distributeur principal du bâtiment, y compris les conduits d'isolation ou le système de rails de support. Les câbles doivent être acheminés via la zone générale du bâtiment, en tenant compte des ouvertures des murs ou des cloisonnements pare-feu à franchir
- En fonction de l'infrastructure de charge utilisée, un espace supplémentaire peut être nécessaire pour l'installation d'un « compteur » pour chaque point de charge au cas où ces compteurs ne seraient pas intégrés dans les bornes individuelles. Des compteurs conformes MID doivent être utilisés pour relever la consommation d'électricité
- Il est nécessaire de poser les câbles de raccordement, y compris les conduits d'isolation ou les rails de montage (câbles électriques et de données) entre la nouvelle armoire des compteurs et chaque place de stationnement à alimenter
- Espace supplémentaire pour accueillir l'infrastructure de gestion de la charge (switch, serveur, etc.).



[myenergy.lu](https://myenergy.lu)

28, rue Glesener, L-1630 Luxembourg  
T. +352 40 66 58 - R.C.S. Luxembourg C84



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Énergie et de  
l'Aménagement du territoire



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Logement